

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Quorum : 12
Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : **M. Loïc VILLENEUVE**

Le **Cinq Juin Deux Mille Vingt Six**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 Mai 2026 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Guillaume GILLES – Maire

M. Christian DUBREUIL, Mme Fatma DUPUIS, M. Rémi SYPOWSKI, M. Fabrice GRELLIER – Adjoint

Mme Catherine PESCHER, Mme Fanny ABRIAT, M. Sébastien HEBERT, Mme Valérie PAGNAULT – Conseillers Municipaux délégués

M. Laurent LANCEREAU, M. Thierry BILLEROT, M. Loïc VILLENEUVE, Mme Sandrine BROCHARD, Mme Fabienne DOMINGOS-VAILLANT, M. Xavier AUGAY, Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir suivant a été donné :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Isabelle FORBER	M. Fabrice GRELLIER
M. Michel LAIDET	M. Thierry BILLEROT
M. Bernard GIRAULT	M. Loïc VILLENEUVE
Mme Laurence MONTAUFIER	M. Guillaume GILLES
Mme Anita LEJAY	Mme Sandrine BROCHARD
Mme Lovasoa PAPUCHON	Mme Fanny ABRIAT
M. Olivier FRANÇOIS	Mme Gwendoline RABALLAND-JOUSSELIN

Assistait également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,

Monsieur Loïc VILLENEUVE est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 Avril 2026 est adopté à l'unanimité.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'organisation obligatoire d'une réunion de Conseil Municipal le vendredi 5 juin 2026 pour respecter la date unique pour toutes les communes afin de désigner les délégués des Conseils Municipaux et leurs suppléants pour devenir électeurs sénatoriaux. Le Conseil Municipal doit désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants. Ces élections sénatoriales se dérouleront ensuite le dimanche 27 septembre 2026.

Le mode de scrutin est un scrutin proportionnel de liste paritaire avec répartition des sièges à la plus forte moyenne.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément, sans débat et par scrutin secret. Le panachage n'est pas autorisé ni la modification de l'ordre de la liste.

Monsieur le Maire indique qu'une seule liste a été déposée. Il s'agit de la liste « Ligugé, une ambition partagée ». Après vote à bulletin secret, M. Guillaume GILLES, Mme Isabelle FORBER, M. Christian DUBREUIL, Mme Fatma DUPUIS, M. Rémi SYPOWSKI et Mme Valérie PAGNAULT, M. Fabrice GRELLIER sont désignés comme délégués.

Mme Laurence MONTAUFIER, M. Sébastien HEBERT, Mme Catherine PESCHER et M. Michel LAIDET sont eux désignés comme délégués suppléants.

Délibération :

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-DCL/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des deux Sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs, conformément aux opérations et aux résultats décrits dans le procès-verbal annexé.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES POUR 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions des associations et les propositions formulées par les commissions en charge des attributions.

Monsieur GRELLIER présente les subventions pour la commission « Événementiel Culture et Tourisme ». Il précise que les dossiers de subvention ont été étudiés avec les mêmes critères que l'année passée au vu du délai imparti depuis le renouvellement du Conseil Municipal et le vote du budget.

Monsieur BILLEROT présente les subventions pour la commission « Associations sportives ». La commission a également travaillé avec les mêmes critères que l'année passée.

Monsieur AUGAY informe que les bâtiments du Stade sont vétustes notamment sur les installations électriques. Monsieur GILLES précise qu'une visite a eu lieu avec les services de Grand Poitiers, compétents en matière d'équipements sportifs. Effectivement certaines installations seront à revoir. Un nouveau mode de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments va être mis en place par Grand Poitiers dans les prochaines semaines.

Madame RABALLAND-JOUSSELIN demande des précisions sur l'association Minute Papillon qui gère maintenant les jardins partagés. Une demande de 1 500 Euros était demandée. Madame PAGNAULT l'informe qu'elle a rencontré la Présidente de cette association. Elle va monter un projet et demandera ultérieurement une subvention exceptionnelle.

Monsieur DUBREUIL rappelle que le montant des subventions inscrit au budget 2026 est de 80 000 Euros. Monsieur GILLES informe que le montant des subventions attribuées ce jour est de 63 730 Euros.

Délibérations :

Monsieur le Maire remercie le travail de la commission « Événementiel, Culture et tourisme » animée par Madame Isabelle FORBER et donne la parole à Monsieur Fabrice GRELLIER pour la présentation des travaux au sujet de l'attribution de ces subventions 2026.

En préambule, on rappelle que les subventions de fonctionnement **(F)** seront versées dans les meilleurs délais. En revanche, pour les subventions « projets » **(P)** les sommes seront versées sur présentation des factures relatives à ces opérations.

ASSOCIATIONS	2026				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS COMMISSION	DEMANDES PROJETS	PROPOSITIONS COMMISSION	TOTAL PROPOSE
LES COMPAGNONS D'HYNAO	200 €	200 €	3 500 € 14ème Rabelaiseries	3 500 €	200 € (F) 3 500 € (P)
LE PRINTEMPS DES ARTS	500 €	400 €			400 € (F)
LA MAISON POUR TOUS	1 500 €	1 750 €	1 500 € Coup de jeunes	700 €	1 750 € (F) 700 € (P)
LES AMIS DE L'ABBAYE			2 000 € Festival	2 000 €	2 000 € (P)
BD LIRE 86	3 500 €	3 500 €			3 500 € (F)
COLLECTIF FILOCHARD	200 €	250 €	300 € Festival Bulles on Parade	0	250 € (F)
LA VALLÉE DES LÉGENDES	600 €	600 €	400 € Fête des écoles	400 €	600 € (F) 400 € (P)
CLUB PATCHWORK	300 €	200 €			200 € (F)
COLLECTIF CONTE EN FÊTE			350 € Balade contée	350 €	350 € (P)
	6 800 €	6 900 €	8 050 €	6 950 €	13 850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations culturelles et sociales présentées ci-dessus.

--

Monsieur le Maire remercie le travail de la commission Sports et Vie Associative animée par Monsieur Michel LAIDET et donne la parole à Monsieur Thierry BILLEROT pour la présentation des travaux de cette commission au sujet de l'attribution des subventions 2026.

En préambule, on rappelle que les subventions de fonctionnement **(F)** seront versées dans les meilleurs délais. En revanche pour les subventions « projets » **(P)** les sommes seront versées sur présentation des factures relatives à ces opérations.

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2026				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
ACCA	700 €	450 €			450 € (F)
SCA 86 ATHLÉTISME SMARVES	250 €	250 €	750 € Trail insolite 2027	750 €	250 € (F) 750 € (P)
RUN & PLUS SMARVES			50 € Randonnée gourmande 2026	50 €	50 € (P)

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2026				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
CANIKAZES 86	300 €	300 €	1 000 € Canicross de Givray	1 000 €	300 € (F) 1 000 € (P)
CLUB DES LÉVRIERS SPORTIFS	150 €	150 €			150 € (F)
CLUB ESCALADE	150 €	150 €	300 € Sortie et formation	300 €	150 € (F) 300 € (P)
GV DU CLAIN	600 €	600 €			600 € (F)
CLUB DE JUDO MIOSSON	900 €	900 €			900 € (F)
ISHIKI DOJO	500 €	500 €			500 € (F)
CLUB DE BADMINTON	4 900 €	3 000 €	2 900 € Tournois, volants...	1 800 €	3 000 € (F) 1 800 € (P)
CLUB DE FOOTBALL	20 000 €	15 000 €	4 000 € Tournois...	4 000 €	15 000 € (F) 4 000 € (P)
TEAM HANDISPORT LIGUGÉ	1 000 €	1 000 €			1 000 € (F)
CLUB DE VOLLEY-BALL	500 €	500 €			500 € (F)
PASSE-PARTOUT	300 €	300 €	700 € Rando publique, sortie...	700 €	300 € (F) 700 € (P)
TENNIS DE TABLE	700 €	700 €			700 € (F)
UCC HANDBALL	1 200 €	1 200 €	600 € Vide-greniers	500 €	1 200 € (F) 500 € (P)
VILITEUIL TENNIS	1 400 €	1 400 €	700 € Tournois divers	700 €	1 400 € (F) 700 € (P)
	33 550 €	26 400 €	11 000 €	9 800 €	36 200 €

Mesdames DUPUIS et PAGNAULT sortent de la salle et ne participe pas au vote concernant l'association Passe Partout. Madame JOUSSELIN s'abstient lors du vote de la subvention attribuée au Club de Volley.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations sportives présentées ci-dessus.

--

Monsieur le Maire remercie le travail des commissions et présente les projets d'attribution de ces subventions 2026.

En préambule, on rappelle que les subventions de fonctionnement **(F)** seront versées dans les meilleurs délais. En revanche, pour les subventions « projets » **(P)** les sommes seront versées sur présentation des factures relatives à ces opérations.

ASSOCIATIONS	2026				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	PROPOSITIONS COMMISSION	DEMANDES PROJETS	PROPOSITIONS COMMISSION	TOTAL PROPOSE
LES AMIS DE VIROLET	600 €	500 €	400 € Animation du vide-greniers	300 €	500 € (F) 300 € (P)
LE CAFÉ DE LIGUGÉ	3 000 €	3 000 € (en loyer)	2 000 € Animations	2 000 €	5 000 € (F)
BIEN À LIGUGÉ	150 €	150 €	500 € COP n°5	300 €	150 € (F) 300 € (P)
APE			1 000 € Animations	1 000 €	1 000 € (P)
SOCIÉTÉ DES MOBILISÉS	800 €	800 €			800 € (F)
LE FIL D'ANIMATION			2 000 € Festival première scène	1 500 €	1 500 € (P)
JUMELAGE ALLEMAND	500 €	500 €	1 000 € Accueil des Lorchois	1 000 €	500 € (F) 1 000 € (P)
JUMELAGE ANGLAIS	500 €	500 €			500 € (F)
FOYER RENAUDOT	200 €	200 €			200 € (F)
CHAMBRE DES MÉTIER 86	50 €/élèves	200€			200 € (F)
COMPOST'AGE			1 000 € Ressourcerie	500 €	500 € (P)
MINUTE PAPILLON	1 500 €	1 000 €			1 000 € (F)
ADS 86	80 €	80 €			80 € (F)
PREVENTION ROUTIÈRE	150 €	150 €			150 € (F)
	7 680 €	7 080 €	7 900 €	6 600 €	13 680 €

Monsieur Rémi SYPOWSKI sort de la salle et ne participe pas à l'attribution de la subvention pour l'APE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations culturelles et sociales présentées ci-dessus.

PERSONNEL

RECRUTEMENT DE PERSONNELS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur DUBREUIL rappelle que l'article L-432-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que « la participation occasionnelle d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs est qualifiée d'engagement éducatif. »

Sur cette base, les collectivités et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous Contrat d'Engagement Éducatif CEE) pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Le CEE est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et directeurs d'accueil collectif. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous contrat d'engagement éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles correspondent à des besoins temporaires et saisonniers.

Le CEE constitue un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs.

Il est proposé de créer 25 emplois cet été.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que L'article L 432-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que « la participation occasionnelle [...] d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, [...] est qualifiée d'engagement éducatif ».

Sur ce fondement et en application d'une réponse écrite du Sénat n°7634 du 30 janvier 2014, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

L'autorité territoriale doit néanmoins avoir reçu la qualification pour l'accueil collectif de mineurs. Elle est accordée par le Préfet après déclaration par l'autorité territoriale. Les conditions d'accueil collectif de mineurs sont définies aux articles L 227-4 et 5 et R227-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous contrat d'engagement éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers. De ce fait, la collectivité territoriale ou l'établissement ne peut engager sous ce type de contrat une personne qui intervient au sein des accueils de loisirs périscolaires (article D 432-1 du CASF)

Les conditions d'accès à ces contrats sont identiques à celles exigées pour un contrat de droit public (ex : aptitude physique). Toutefois, la particularité de ces emplois exige que les candidats satisfassent aux conditions de diplômes nécessaires à l'exercice d'une activité d'animation, de vaccination et d'absence de mention au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes). La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L 432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La CEE bénéficie d'un régime dérogatoire en matière de temps de travail et de temps de repos permettant de tenir compte des besoins de l'activité.

La rémunération de l'agent contractuel ne peut être inférieure à 4,30 fois le montant du SMIC horaire (depuis le 1^{er} mai 2025). Le salaire est versé mensuellement. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure (article L 432-3 et D432-2 du Code de l'action Sociale et des familles).

Le contrat d'engagement éducatif constitue donc un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs notamment lorsqu'ils sont hébergés.

À LIGUGÉ, la journée de travail des agents travaillant au centre de loisirs s'étend de 7h30 à 18h30. Les agents sous contrat CEE font maximum 10 heures par jour pour les majeurs et 7 heures pour les mineurs à raison de 48 heures maximum pour les majeurs et 35 heures pour les mineurs par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Créer 25 emplois non permanents dans le cadre du dispositif de contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateurs pour la période de juillet/août 2026,
- ✓ D'autoriser le recrutement en contrat d'engagement éducatif,
- ✓ De fixer la rémunération comme suit :

Désignation	Rémunérations
Directeur	70 € par jour
Directeur adjoint	60 € par jour
Directeur stagiaire	55 € par jour
Animateur diplômé	60 € par jour
Animateur stagiaire	55 € par jour
Animateur non diplômé	50 € par jour

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

URBANISME/AMÉNAGEMENT

VALIDATION DES INDEMNITÉS D'ÉVICTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en novembre 2025 relative à l'acquisition des emprises pour l'aménagement de la voie douce entre Mirande et la Bernalière. Il restait à valider les indemnités d'éviction relatives à ces parcelles.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que des négociations ont été engagées, il y a quelques semaines, pour l'acquisition d'emprises foncières entre le lieudit Mirande et le lieudit La Bernalière dans l'objectif d'aménager une voie douce piétonne et cyclable.

Les études des emprises et les bornages ont été réalisés par le géomètre. Les propriétaires, mais également les exploitants agricoles (les fermiers) ont donné leur accord pour les surfaces demandées.

Il est proposé de valider ces emprises (5 813 m²) et de confirmer que celles-ci sont achetées à 2 euros le mètre carré, que les indemnités d'éviction ainsi que les frais de Notaire seront pris en charge par la Commune.

PROPRIÉTAIRES	PARCELLE	SURFACE	EMPRISE DEMANDÉE	N° EMPRISE DEMANDÉE	SURFACE CONSERVÉE	N° PARCELLE CONSERVÉE
Succession MALLECOT 1	AK 12	19 712	115	AK 12 p 2	19 597	AK 12 p 1
Succession MALLECOT 2	AK 13	22 151	1 023	AK 13 p 2	21 128	AK 13 p 1
GFA du Gros Buisson	AK 284	77 220	2 496	AK 284 p 2	74 724	AK 284 p 1
GFA du Gros Buisson	AK 41	22 241	691	AK 41 p 2	21 550	AK 41 p 1
Consorts RENAUD	AK 42	14 825	1 488	AK 42 p 2	13 337	AK 42 p 1
	TOTAL	156 149	5 813		150 336	

Les emprises et les prix d'acquisition sont les suivants :

- ✓ Succession MALLECOT : 1 138 m² x 2 € = 2 276 €
- ✓ GFA du GROS BUISSON : 3 187 m² x 2 € = 6 374 €
- ✓ Consorts RENAUD : 1 488 m² x 2 € = 2 976 €

Les indemnités d'éviction sont les suivantes :

- ✓ Succession MALLECOT : 527.35 €
- ✓ GFA du GROS BUISSON : 1 476.86 €
- ✓ Consorts RENAUD : 788.05 €

Le montant total de ces acquisitions représente la somme de :

PROPRIÉTAIRES	N°PARCELLE	TERRAINS	Évictions	TOTAUX
Succession MALLECOT 1	AK 12 p2	230,00	53,29	283,29
Succession MALLECOT 2	AK 13 p2	2 046,00	474,06	2 520,06
GFA du GROS BUISSON	AK 284 p2	4 992,00	1 156,65	6 148,65
GFA du GROS BUISSON	AK 41 p2	1 382,00	320,21	1 702,21
Consorts RENAUD	AK 42 p2	2 976,00	788,05	3 764,05
	TOTAL	11 626,00	2 792,26	14 418,26

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'acquisition des emprises de parcelles pour l'aménagement de la voie douce piétonne et cyclable de Mirande à La Bernalière aux propriétaires cités ci-dessus et aux prix indiqués,
- D'accepter qu'en plus du prix des emprises, la Commune prend à sa charge les indemnités d'éviction,
- D'accepter de prendre en charge tous les frais annexes de ces acquisitions ainsi que les frais notariés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°-011-2026 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur DUBREUIL informe le Conseil Municipal de la remarque préfectorale qui indique que la délibération N°011-2026 relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire nécessite d'être complétée pour des éléments financiers dans la limite budgétaire.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la remarque du contrôle de légalité de la Préfecture de la Vienne relative à l'irrégularité de la délibération n°011-2026 dans la mesure où certaines dispositions de l'article L2122-22 du CGCT ne sont pas précisées. De fait il est donc proposé une nouvelle rédaction de ces alinéas :

Alinéa n°2 - De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Alinéa n°2 modifié - De fixer **dans les limites de 1 000 €** les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Alinéa n°3 - De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Alinéa n°3 modifié - De procéder, **dans les limites de 150 000 €** pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Alinéa n°16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec

les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus,

Alinéa n°16 modifié - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans les cas suivants : gestion du personnel, urbanisme et environnement, état-civil, droit funéraire, marchés publics, travaux communaux, voirie et circulation routière, sécurité des bâtiments et équipements communaux, espaces publics, et de transiger avec les tiers** dans la limite de 1 000 €.

Alinéa n°17 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal,

Alinéa n°17 modifié - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 5 000 €**

Alinéa n°25 - De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions,

Alinéa n°25 modifié - De demander à tout organisme financeur, **quel qu'il soit**, l'attribution de subventions, **et ce quelle que soit la nature de l'opération et quel que soit le montant demandé.**

Alinéa n°26 - De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

Alinéa n° 26 modifié - De procéder, **dans les limites de 20 000 €** au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ de modifier les alinéas visés, et ci-dessus présentés,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DE LA LISTE DES CANDIDATS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque Commune. Cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande des services fiscaux. Il est proposé de valider la liste des personnes ayant préalablement donné leur accord. Cette liste sera transmise à l'administration fiscale et seulement 8 personnes titulaires et 8 personnes suppléantes composeront cette commission.

Délibération :

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque Commune. Cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale.

Cette commission comprend neuf membres :

- ✓ Un Président élu par le Conseil Municipal : Monsieur Guillaume GILLES,
- ✓ Huit Commissaires titulaires et huit Commissaires suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques choisi parmi une liste de trente-deux noms proposés par le Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe, par ailleurs, à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 19 voix Pour et 4 Abstentions, désigne les trente-deux personnes suivantes :

M. Ludovic BERNAUDEAU

M. Bernard BILLEROT
M. Patrick BOBIN
Mme Françoise BOUCHY
M. Jean BRILLAUD
Mme Colette COLLIN
M. Christophe DERRÉ
M. Jean-Louis DESHOULLIÈRES
M. Christian DUBREUIL
M. Bernard GIRAULT
M. Philippe GOHLER
M. Sébastien HEBERT
M. Thierry JANET
Mme Nicole JOUSSELIN
M. Michel LAIDET
M. Bernard LANCEREAU
M. Laurent LANCEREAU
Mme Nadia MAAMAR
M. Claude MANJOIN
M. Bernard MAUZÉ
Mme Laurence MONTAUFIER
Mme Aline OSTOLSKI
Mme Nadine PLANCHON
M. Benoît PLANCKE
M. Christian POIRIER
M. Philippe POPIN
M. Jean-Michel RICHARD
M. Pascal RIVALIÈRE
M. Frédéric SOLIGNAC
M. Alain SOUCHAUD
Mme Marie-Claire TEXEREAU
M. Loïc VILLENEUVE

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Catherine PESCHER pour la commission « Petite Enfance » : Un point a été fait avec la Maison des Assistantes Maternelles. Elles étaient 3 assistantes maternelles depuis quelques temps et elles viennent de compléter leur équipe avec l'arrivée d'une nouvelle assistante maternelle. Un store a été posé et un diagnostic énergétique a été demandé.

Le relais petite enfance est mutualisé avec la Mairie de Saint-Benoît avec une salariée à mi-temps, et il est financé à 80 % par la Caisse d'Allocations Familiales et il est fréquenté par 9 assistantes maternelles de Ligugé et autant de Saint-Benoît. Le reste à charge pour chaque commune est de 3 900 Euros en 2025. Une réunion de travail va avoir lieu avec les élus et les services de Saint-Benoît pour monter un projet qui sera présenté à la CAF le 30 Juin 2026.

La commission a également travaillé sur un projet de proposition de cadeau de naissance.

L'aire de jeux de la Rue du Chêne Vert est terminée. La commission va maintenant travailler sur celles proche du City-stade et derrière le Gymnase en profitant des structures installées actuellement au Stade et rétrocédées à la Commune.

Un document sur la petite enfance est en cours d'élaboration.

Fabrice GRELLIER pour la commission « communication et vie citoyenne » : une première commission a eu pour occasion de poser les objectifs et les missions de la commission. La mise à jour du site internet est en cours et un diagnostic doit être fait pour refaire ce site. Les publications « facebook » et du site internet ont été dynamisées avec notamment l'ajout d'un calendrier des manifestations.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Il devrait être publié fin Juin 2026.

Une réflexion est engagée concernant le partage des informations entre les agents communaux et les élus afin de traiter toutes les demandes des administrés. Un espace digital pourrait être la solution. Une

rencontre a été faite avec une entreprise qui travaille déjà avec cette solution dans les mairies de Fontaine le Comte et Saint-Georges les Baillargeaux. Une visite est prévue à la mairie de Fontaine le Comte pour voir le fonctionnement direct de cette solution. Un espace de stockage numérique est en cours d'étude (Cloud) pour partager des informations entre élus.

Au sujet de la vie citoyenne, 4 groupes de travail ont été constitués :

- le bulletin municipal avec la première relecture,
- la rencontre des représentants de quartier,
- la définition d'un cahier des charges pour la mise en place d'une application communale,
- l'accueil des nouveaux habitants en travaillant avec les commissions événementiel et animation.

La prochaine commission aura lieu le 22 Juin 2026.

Thierry BILLEROT pour la commission « associations sportives » : la première réunion a eu pour but d'étudier les demandes de subventions des associations sportives. La commission a l'ambition d'assister à toutes les assemblées générales en fonction des invitations reçues.

Le label « ville active et sportive » a été travaillé et le dossier vient d'être déposé afin de renouveler celui-ci.

Une réflexion est en cours sur le prêt des minibus aux associations. Le règlement doit être revu.

Des idées de nomination de salles sont aussi en cours notamment pour l'ancien et le nouveau gymnase.

Sébastien HEBERT pour la commission « tranquillité publique » : la première réunion a eu lieu avec la présence du Major Donald DUPONT de la Police Nationale.

Le dossier d'installation de caméras de vidéoprotection a été refusé par la Préfecture pour une raison de forme car il était déposé au nom de l'ancien Maire alors que la commission a eu lieu après les élections municipales et sur le fond car il semblerait que ces caméras ne soient pas conformes. Un nouveau dossier va être refait avec l'aide d'un référent sûreté de la Police.

Des panneaux d'information vont être installés à Givray et sur tous les parcs ouverts au public pour rappeler l'interdiction de laisser divaguer les chiens sans laisse.

Une étude est en cours sur la mise en place d'un éclairage intelligent sachant que le système de détection n'est pas compatible avec nos installations.

Participation citoyenne, il est nécessaire de redynamiser et donner un nouvel élan en développant le nombre de personnes référentes afin de quadriller tout le territoire. Une réunion va avoir lieu prochainement.

Fanny ABRIAT pour la commission « animation jeunesse CMJ » : Le marché des producteurs a eu lieu le Jeudi 4 Juin 2026 et a connu un franc succès. La restauration a eu lieu en intérieur. Les producteurs étaient satisfaits.

La prochaine commission travaillera sur l'organisation de la journée des associations qui aura lieu le dimanche 6 Septembre 2026 avec la mise en place de tables rondes.

Au niveau jeunesse, elle informe que les soirées jeunesse du vendredi soir vont reprendre. 16 jeunes sont inscrits pour le laser game et McDonald's. Une étude sera menée pour la mise en place de chantiers jeunes extérieurs.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera mis en place à la rentrée prochaine.

Valérie PAGNAULT pour la commission « gestion du patrimoine naturel » : une réunion a eu lieu en présence des représentants de l'ONF. Elle précise que la commune est propriétaire et l'ONF en est le gestionnaire. Aucune décision n'est prise sans l'accord de la Mairie. En matière de sécurité incendie, la forêt de Givray n'est pas dans la zone à risque incendie. Une visite des parcelles est faite par l'ONF au moins tous les 10 ans.

Une étude est en cours pour sécuriser la cavité naturelle qui s'est créée derrière la zone artisanale.

Les lots de bois ont été attribués aux affouagistes.

Rémi SYPOWSKI pour la commission « affaires scolaires » : l'ambition de la commission est de créer un environnement favorable possible dans les écoles pour les enfants, les enseignants et le personnel communal.

La commission travaille sur 4 objectifs :

- garantir les équipements scolaires adaptés notamment en termes de sécurité et d'hygiène,
- organiser et améliorer la coopération entre la vie scolaire et périscolaire,
- accompagner l'équipe éducative dans leurs projets,
- anticiper l'évolution démographique avec l'évolution de la carte scolaire.

De nombreuses rencontres ont été réalisées (les 2 directrices, Inspectrice de l'Éducation Nationale, les Parents d'Élèves, les agents municipaux, le prestataire de la restauration scolaire...).

Une réunion technique aura lieu dans les deux écoles pour étudier les futurs travaux à mener dans les écoles (sanitaires de l'école maternelle).

Pour l'école élémentaire, il est souhaité de mettre en place « l'école dehors » sur un point fixe. L'étude est en cours.

Madame RABALLAND-JOUSSELIN souhaite travailler sur un projet de végétalisation des cours d'école. La commission va travailler sur ce dossier.

La prochaine réunion aura lieu le 23 Juin 2026.

Fatima DUPUIS pour la commission « affaires scolaires et solidarités » : la commission a plusieurs objectifs :

- Prendre en considération toutes les personnes fragilisées ou en rupture de lien social,
- Identifier les besoins du territoire en lien avec le CCAS
- Réaliser un diagnostic socio démographique (ABS) qui pourrait avoir lieu en Septembre et être revu après l'installation d'ADOMA
- Trouver une permanence avec une Assistante Sociale. Une rencontre a eu lieu avec Madame CADIOU qui se propose de venir en Mairie sur rendez-vous
- Aider les personnes en difficultés (plan canicule). Un questionnaire a été envoyé à toutes les personnes de + de 75 ans pour effectuer un recensement pour le plan canicule qui est activé depuis fin Mai
- Travailler sur la mise en place d'un transport solidaire
- Rencontrer les acteurs de la santé
- Développer la communication pour aider les personnes à trouver les bons interlocuteurs
- Travailler avec toutes les commissions afin d'aider les personnes en difficulté
- Travailler avec les associations sociales présentes à Ligugé

Christian DUBREUIL informe qu'une « cellule de crise » a eu lieu au début de la première période caniculaire. Des ventilateurs et des packs d'eau ont été livrés dans les écoles. Des aménagements d'horaires ont été mis en place pour les agents des services techniques. Des personnes inscrites sur la liste canicule ont été contactées.

Fabrice GRELLIER pour la commission « culture tourisme et évènementiel » : Les personnes intervenants (Médiathèque, Comités de Jumelage, Abbaye) ont été rencontré par la commission. L'enjeu est d'inscrire une cohérence touristique et événementielle.

Coté culture patrimoine, il est nécessaire de référencer les différents lieux de la commune (Crypte Abbaye....).

Une étude sera lancée pour la création d'un théâtre de verdure.

Le bureau du tourisme va ouvrir début Juin et jusqu'au 20 Août 2026. Mme Romane PASQUERAULT sera présente tout l'été.

Le Terra aventura de Givray rencontre toujours un véritable succès. Une réflexion est en cours pour agrandir le parcours jusqu'au bourg.

Une rencontre aura lieu avec les acteurs de la Vallée des Légendes.

Au niveau de l'évènementiel, la commune va collaborer avec l'Abbaye pour le festival de l'Abbaye fin Août.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Monsieur le Maire donne le compte rendu des réunions communautaires de Grand Poitiers Communauté urbaine.

La conférence des Maires a eu lieu, Monsieur GILLES s'est inscrit dans le groupe de travail « pacte de gouvernance ».

Il informe que les services de Grand Poitiers vont nous accompagner pour l'installation de la géothermie à Givray. Les travaux vont débuter prochainement.

Il informe qu'il va rencontrer l'équipe mobilité de Grand Poitiers dans le cadre de l'étude de la piste cyclable entre le Collège Renaudot et Ligugé.

Un diagnostic de vulnérabilité aux inondations pour les équipements sportifs aura lieu le 8 Juillet 2026 pour les stades.

Il vient d'assister à une réunion SRU et informe que 12 communes de Grand Poitiers sont concernées par les 25 % de logements sociaux. Ligugé sera probablement soumis au 20 % de logements sociaux obligatoires. A ce jour, Ligugé est à 5 %. Il manque 223 logements pour atteindre ce pourcentage.

AUTRES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Madame PAGNAULT informe que le Syndicat du Plan d'Eau de La Filature Ligugé/Smarves est installé. Monsieur Patrick COUTURAS en est le Président et Monsieur Guillaume GILLES le Vice-président. Une réunion a eu lieu sur le site. Des travaux d'aménagement sont à réaliser (débroussaillage, réparation du pont à faire en urgence...). Une rencontre a eu lieu avec les responsables des Usines. Elle informe que la Fête de la Plage aura lieu le Samedi 20 Juin 2026. Un feu d'artifice clôturera cette journée.

DÉLÉGATION DU CONSEIL À MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe qu'il a préempté l'immeuble appartenant à M. CHEVRIER (ancienne boulangerie) pour un montant de 120 000 Euros.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Il informe que les tags présents sur plusieurs murs ont été nettoyés par les services municipaux. Il déplore qu'un tag est réapparu au niveau du lavoir de l'Avenue de la Plage. Un dépôt de plainte a été fait.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique relative à la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé au lieu-dit « La Motte » sur la Commune de LIGUGÉ aura lieu à compter de vendredi 12 juin 2026 et ce jusqu'au 13 juillet 2026.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique préalable à la révision du plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRI) de la Vallée du Clain est en cours (1^{er} Juin au 3 Juillet 2026).

Il rappelle qu'une réunion publique a eu lieu à l'initiative de la Mairie pour le projet ADOMA en présence de tous les acteurs afin de présenter le projet et répondre aux questions des riverains et habitants de Ligugé.

Il informe qu'il a rencontré le Conciliateur de Justice pour gérer les litiges entre voisins. Il préconise de le solliciter en cas de besoin.

Il informe qu'il a participé au 20^{ème} anniversaire de l'EHPAD des Jardins de Montplaisir avec Mme DUPUIS, M. DUBREUIL et Mme PESCHER.

Il rappelle que la baignade est interdite dans le Clain (arrêté du 29 Juillet 2015). Un affichage va être remis en place.

Un rappel à l'ordre a été fait à un riverain du Parc de Sonning.

Monsieur AUGAY remercie Monsieur le Maire pour la tenue de la réunion publique ADOMA. Il regrette l'impact sur Ligugé. L'équipe de la majorité restera vigilante sur la viabilité de ce projet.

REMERCIEMENTS

Madame PUIG pour le prêt du minibus aux Amis de Virolet pour un déplacement à COGNAC.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Secrétaire de Séance
Loïc VILLENEUVE



Le Maire
Guillaume GILLES



